

Maroc PME

Entrepreneuriat Croissance Compétitivité

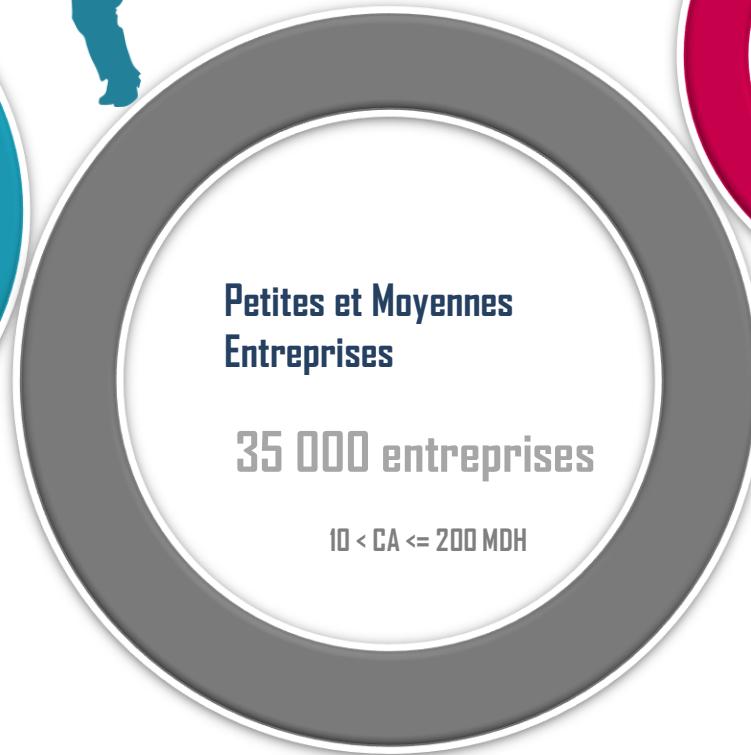
Engagement

Performance

Innovation

Programmes d'appui de Maroc PME

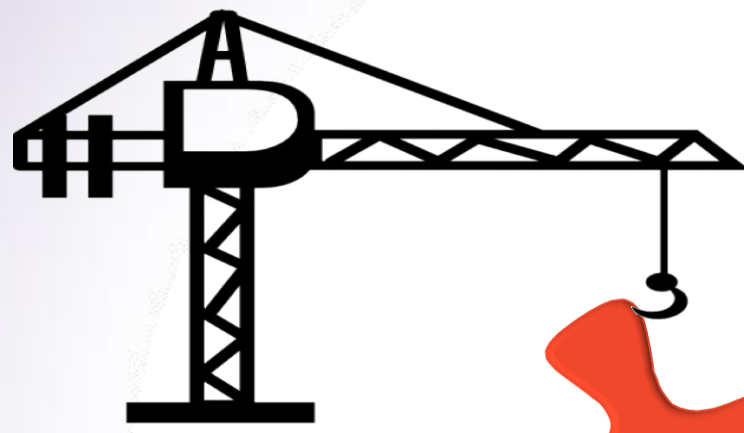
Tissu entrepreneurial marocain



Cycle de développement de l'Agence entamé en 2015



Cadre contractuel Etat - Agence 2015-2020 signé en juillet 2015



22 MMDH
d'investissement



Avec un budget annuel de
750 MDH



135 000
Emplois



2003-2014

33 589

Entreprises bénéficiaires
des programmes

2 650

PME

30 939

TPE

7,7 MMDH

Investissements

2,2 MMDH

Contribution financière État

310 000

Emplois

2014-2016

654

TPME

5,23 MMDH

Investissements total

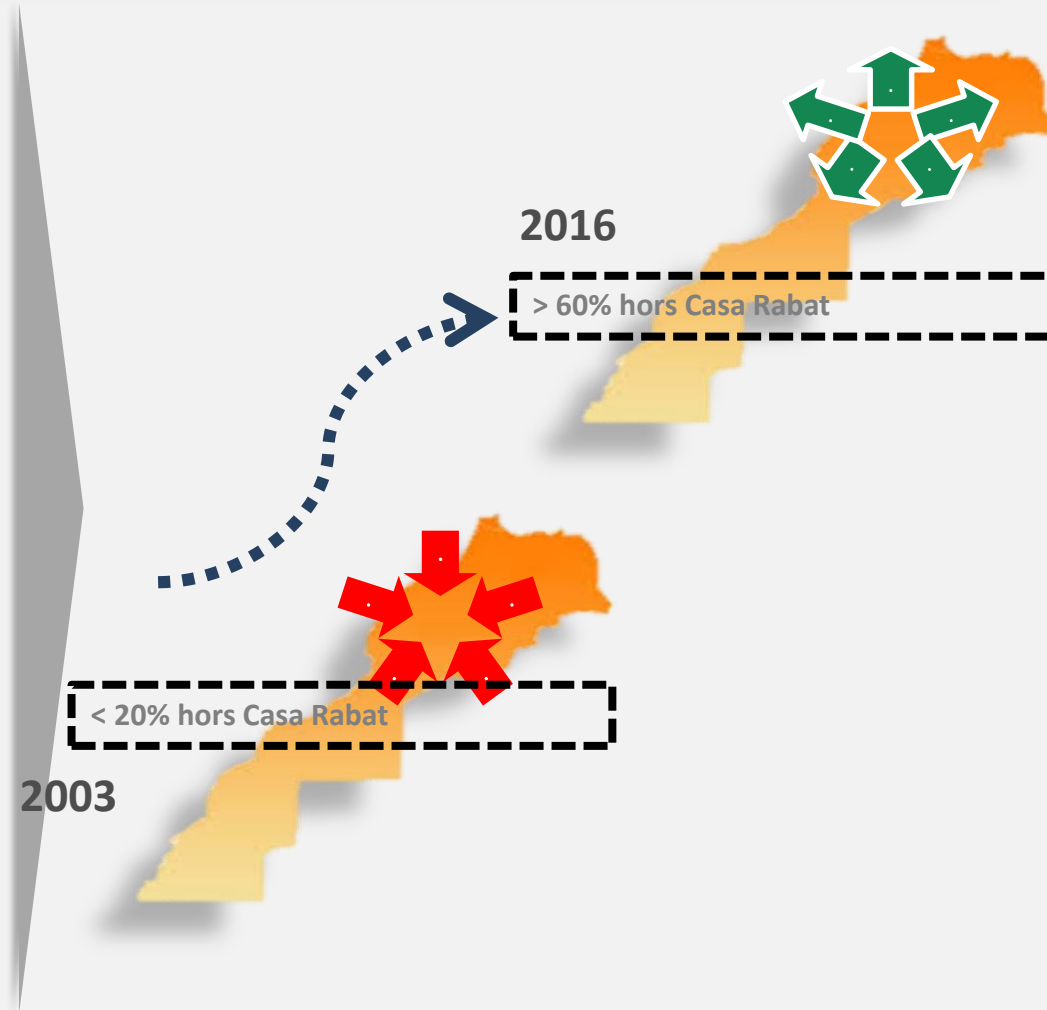
47 709

Emplois Prévisionnels

38 029

Auto-entrepreneurs
inscrits

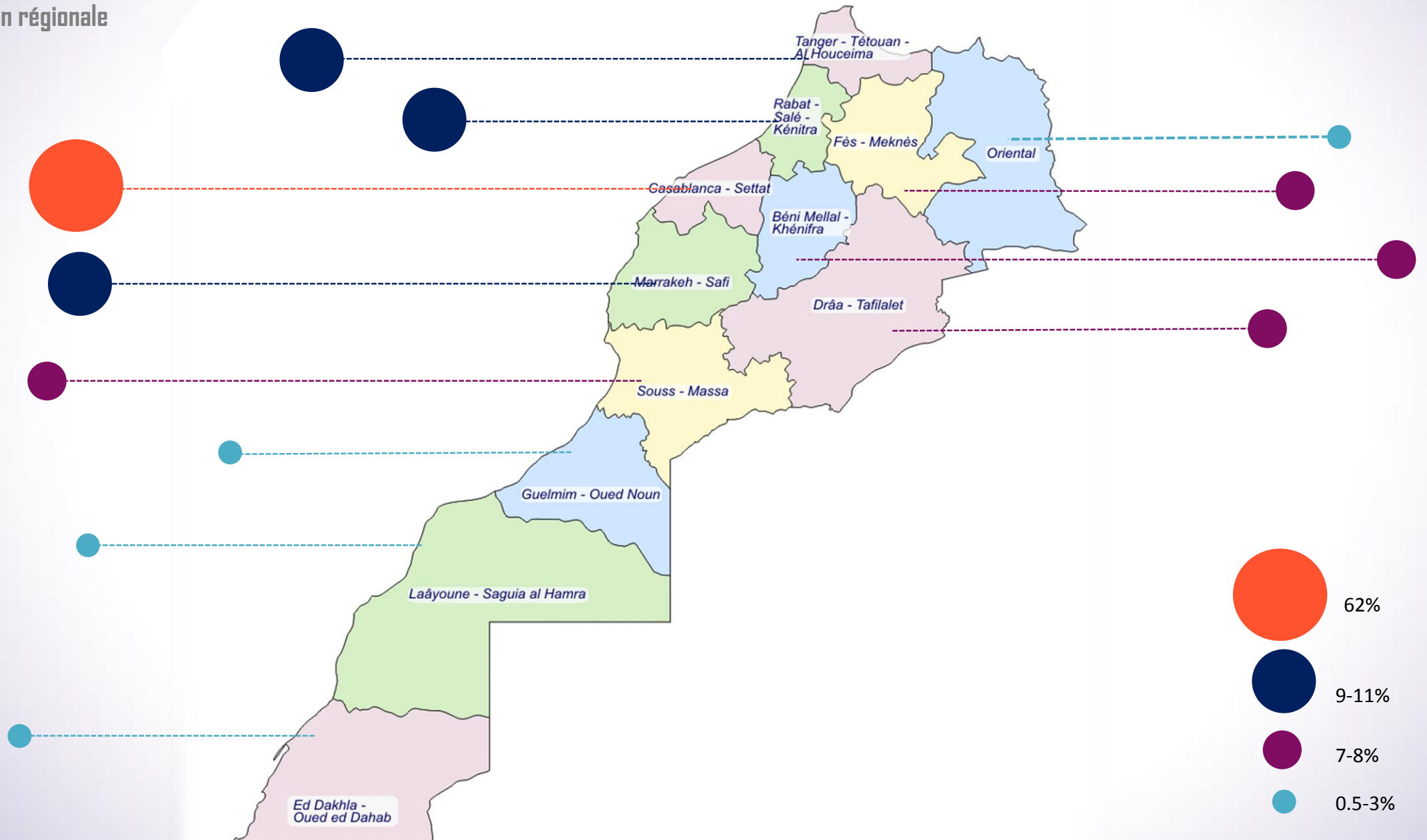
Déconcentration des programmes



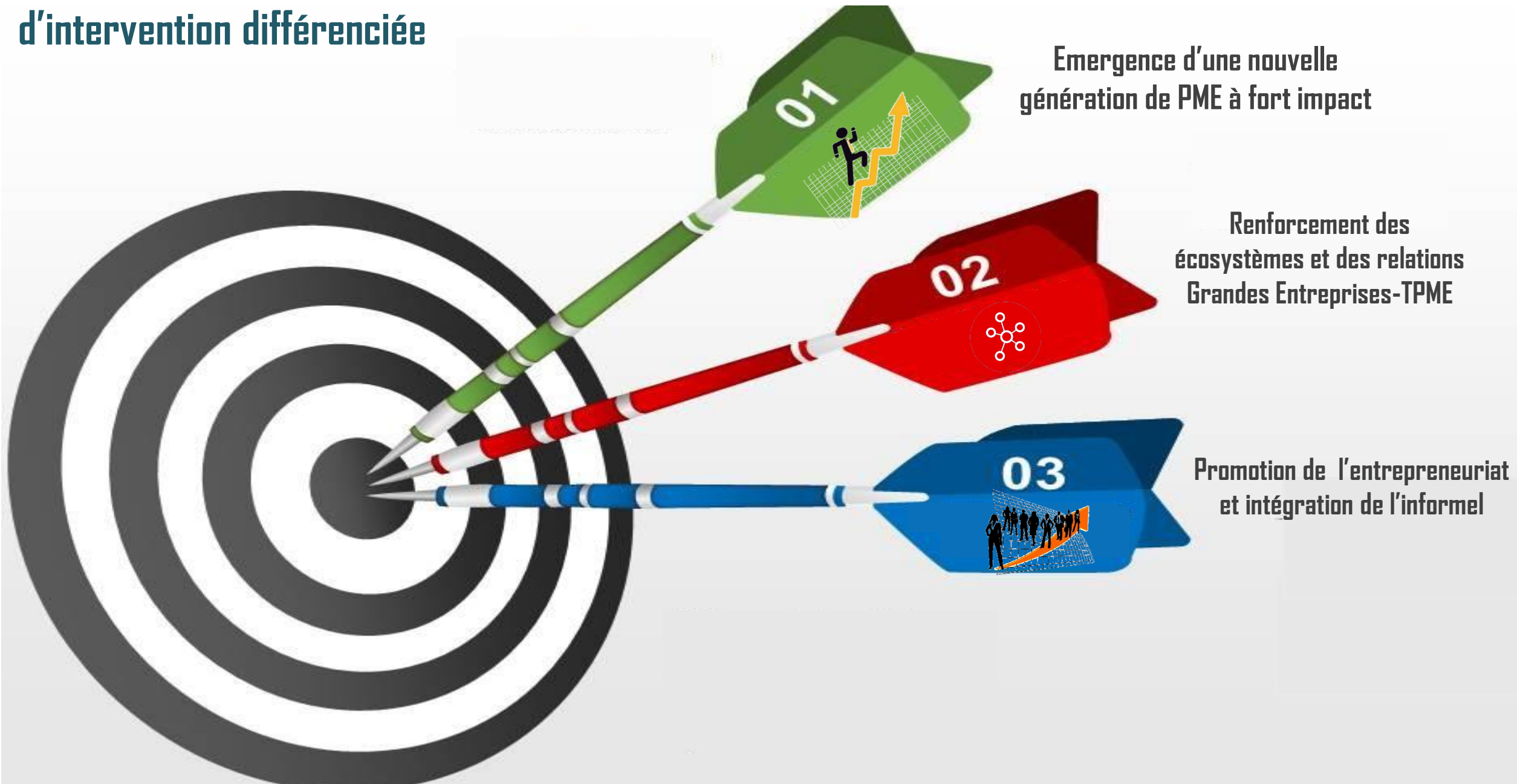
Soutien aux Très petites, Petites et Moyennes Entreprises

Bilan de l'accompagnement en 2014-2016

Répartition régionale



Segmentation des cibles pour définir une proposition de valeur spécifique et une approche d'intervention différenciée



Emergence d'une nouvelle génération de PME à fort impact

Renforcement des écosystèmes et des relations Grandes Entreprises-TPME

Promotion de l'entrepreneuriat et intégration de l'informel

Un référentiel d'offre de services transverses au cœur des besoins



Marchés potentiels

Matériaux de construction



Poids lourds et carrosseries



Aéronautique



Pharmaceutique



Automobile



Ecosystèmes industriels contractualisés

Electrique & électronique



Création de valeur ajoutée

Chimie-parachimie



Offshoring



Mécanique métallurgique



Cuir



Textile et habillement



Création d'emploi

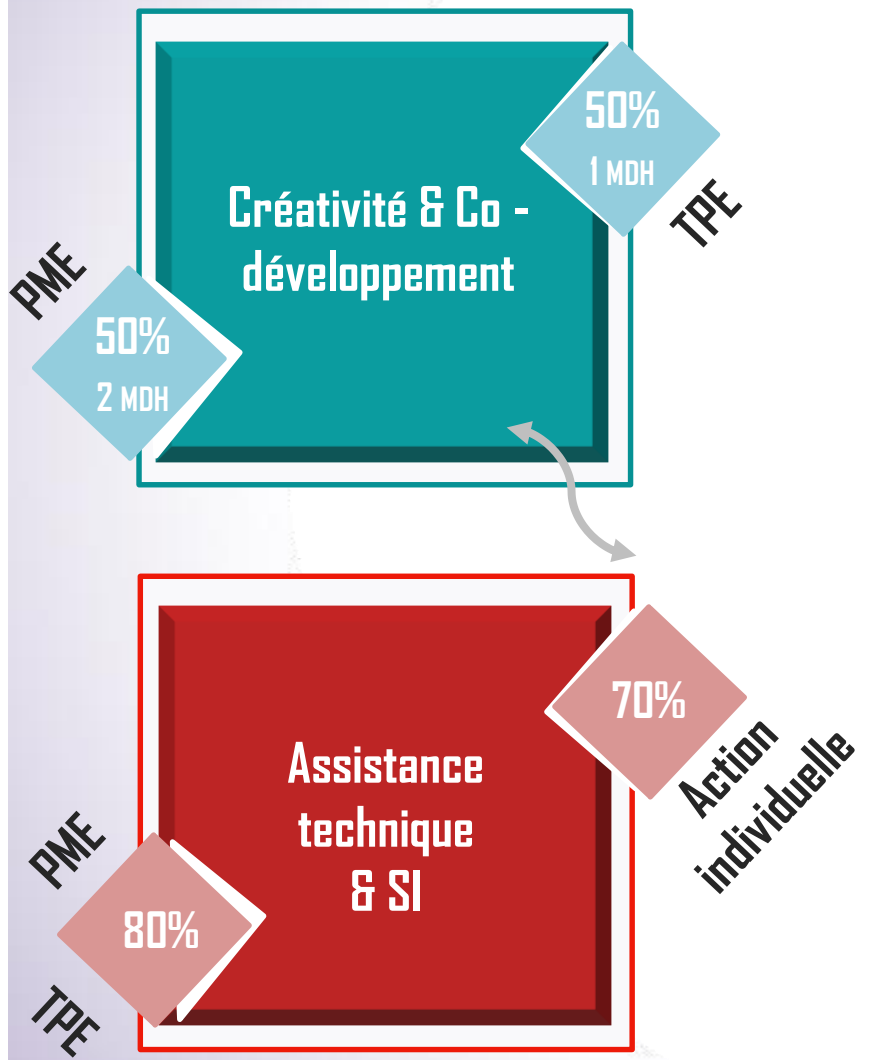
Offre de valeur aux TPME : Une approche d'accompagnement intégrée reliant trois axes d'intervention de Maroc PME favorisant une croissance pérenne de la PME



Enjeux de croissance et de changement d'échelle

Offre de valeur aux très petites entreprises, petites et moyennes entreprises

Assistance technique: 7 chantiers pour accélérer la croissance



Un programme autour de sept champs d'intervention clés...

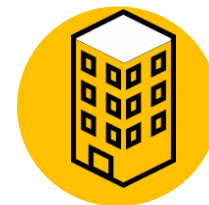


Avec une contribution de l'Etat de **70%** du coût de l'expertise

Au profit de deux cibles ...



TPE : CA < 10 MDH

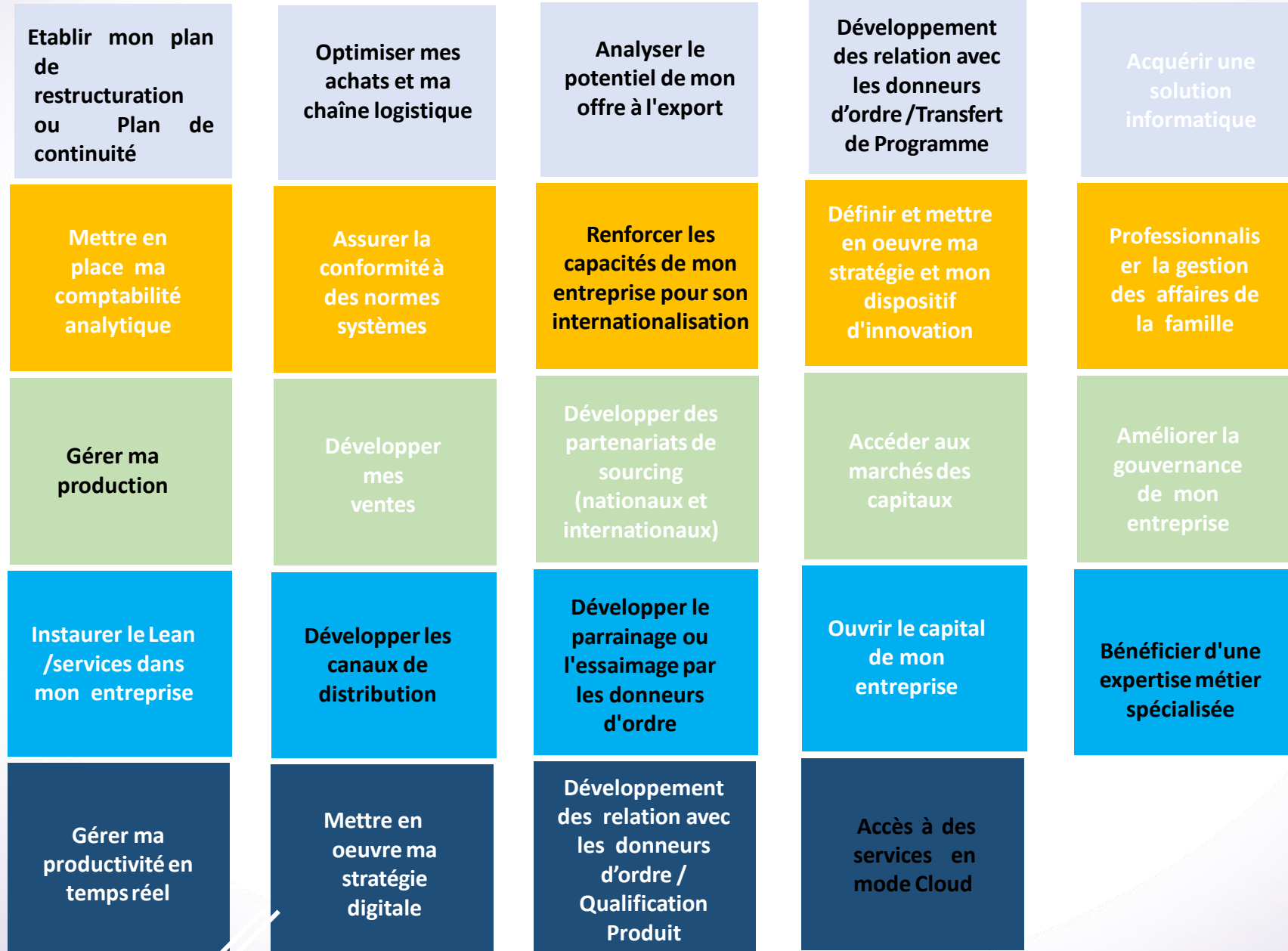


PME : 10 < CA < 200 MDH

Actions d'accompagnement de base

Dresser un état des lieux et définir les actions prioritaires	Optimiser la maintenance de mes équipements et installations	Assurer la conformité à une norme système	Améliorer l'efficacité énergétique de mon entreprise	Créer, développer et protéger mes marques	Céder mon entreprise
Elaborer mon projet de développement stratégique	Elaborer mon projet de développement stratégique	Procéder à une certification Produit	Instaurer une gestion environnementale profitable	Renforcer mes capacités managériales	Préparer un plan d'affaires lié à un projet d'investissement
Gérer mon BFR, ma trésorerie et mon recouvrement	Aligner mon organisation sur ma stratégie	Obtenir un label	Gérer mes ressources humaines	Créer, développer et protéger mes marques	Implémenter une solution informatique
Financer mes projets d'investissement	Gérer les risques de mon entreprise	Obtenir une catégorisation (fiscale, douane, etc)	Renforcer la sécurité de mon SI	Fidéliser mes clients	Faire accompagner mes projets de progrès
Mettre en place ma fonction contrôle de gestion	Améliorer mon système de management de la performance	Obtenir une multiple catégorisation (fiscale, douane, etc)	Renforcer mes capacités managériales	Elaborer le business plan de mon projet d'innovation	

Actions d'accompagnement de base





Un concept unique

- Première usine modèle en Afrique et au Moyen-Orient
- Concept innovant d'accompagnement à la transformation
- Moyen efficace pour diffuser les principes de l'excellence opérationnelle « Lean manufacturing »
- Accélérateur de la compétitivité des PME, 2^{ème} pilier du Pacte National

Des partenaires prestigieux

Partenaires fondateurs



Maroc PMe
Entrepreneurs' Company - Compagnie



البنك الاتحادي
Attijariwafa bank



BANQUE POPULAIRE

BMCE BANK



البنك المغربي للتجارة
BMCE BANK

Partenaire
pédagogique

McKinsey & Company

Sponsor



مجموعة و.ش.ف
Groupe OCP



Synthèse des caractéristiques d'INMAA

- **Apprentissage intensif incluant la transformation** d'une ligne de production réelle d'un état de fonctionnement actuel non optimisé à un état futur optimisé
- **Fabrication d'un produit (impliquant assemblage et process)**
- Développement accéléré d'agents de changement.
Responsabilité des agents de changement de mettre en œuvre les principes appris dans l'entreprise
- Modules dans l'usine espacés dans le temps (1 mois), permettant de **mettre en œuvre les acquis en entreprise, et suivre les impacts**

Chiffres clés

- Partenariat Public-Privé (PPP)
- Structure légère : 1 directeur + 5 experts
- Investissement global : 20 MDH





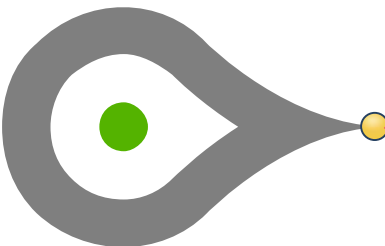
Offre de valeur aux très petites entreprises, petites et moyennes entreprises

Appui au financement: 2 programmes adressés aux PME- TPE

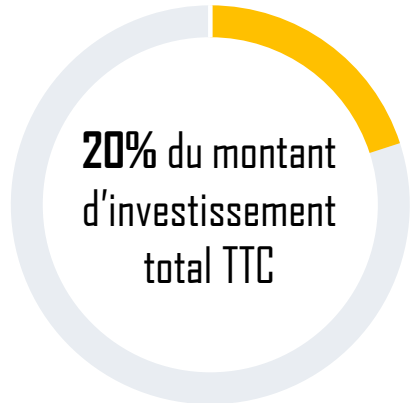


Prime à l'investissement

PME réalisant un CA compris entre 10 MDH et 200 MDH



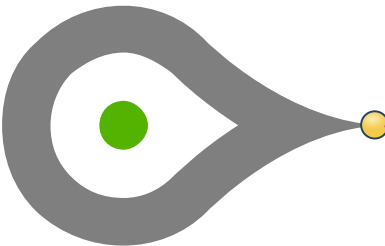
IMTIAZ



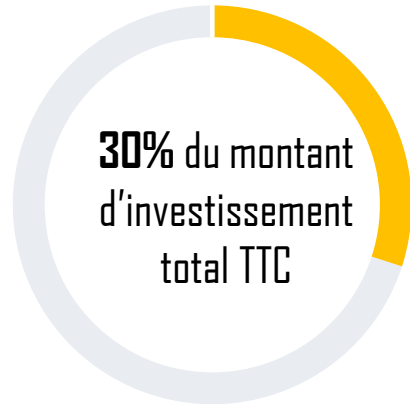
Plafonds de contribution

La contribution de Maroc PME est plafonnée à 10 MDH
L'apport en fonds propre du bénéficiaire est de 20% minimum

TPE réalisant un CA inférieur ou égal à 10 MDH



STITIMAR



Plafonds de contribution

La contribution de Maroc PME est plafonnée à 2 MDH
L'apport en fonds propre du bénéficiaire est de 10% minimum

PME cibles

PME existantes

Les PME de droit privé marocain, y compris celles installées en zone franche, ayant réalisé un chiffre d'affaires annuel (HT) strictement supérieur à dix millions de dirhams au terme du dernier exercice clos et inférieur ou égal à deux cent millions de dirhams au terme d'un exercice clos pendant les trois dernières années.

PME en création/ Projets d'amorçage

Les projets d'amorçage d'activités de moins d'un an ou de filialisation portés par des personnes morales ou physiques prévoyant dans leur business plan durant les trois prochaines années de réaliser un chiffre d'affaires annuel (*) hors taxes inférieur ou égal à deux cent millions de dirhams. Par filiale, on entend toute entreprise détenue à plus de 50 % du capital social ou de droit de vote par l'entreprise portant le projet.

* Le chiffre d'affaires annuel d'au moins un exercice sur les trois prochaines années doit être strictement supérieur à 10 millions de dirhams.

Activités ou projets non ciblés

Au regard des éditions précédentes du programme, certains projets ou activités présentés à faible valeur ajoutée industrielle ou n'ayant pas un effet structurant sur les filières industrielles ne sont pas ciblés par le programme IMTIAZ Croissance.

À titre d'illustration:

- **Promotion immobilière**
- **Négoce**
- **Transport**
- **Imprimeries à faible valeur ajoutée industrielle et ne constituant pas un support aux industries (ex: agroalimentaire, pharmaceutique, etc.**

Industries ayant un projet de première valorisation à faible valeur ajoutée
(ex: mines, farine de poissons, etc.)

Industries ayant un projet répondant à un marché public impactant le jeu de la concurrence (ex: BTP, VRD, etc.)

Toute autre activité à caractère non industriel ou à faible industrialisation ayant un impact limité en termes d'emplois permanents

Projets de développement cibles 1/3

Projets de croissance interne

Les projets d'extension ou de diversification à fort impact en termes de création de valeur ajoutée et d'emplois permettant à l'entreprise d'atteindre des paliers supérieurs en termes de chiffre d'affaires réalisé sur le marché intérieur ou à l'international.

Exemples de projets

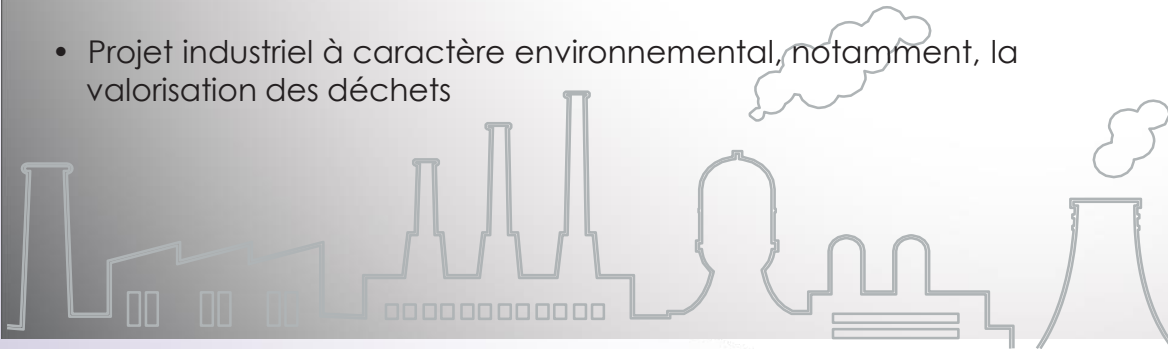
- Renforcement des **capacités de production** liées à un donneur d'ordre ou à des écosystèmes industriels
- Développement de **nouveaux produits**, notamment liés à des **marques nationales**
- Accès à de **nouveaux marchés** et **internationalisation**
- Projet industriel à caractère environnemental, notamment, la valorisation des déchets



Exemples de projets non ciblés

Exemples de projets de croissance interne non ciblés

- Relocalisation de l'unité de production
- 1^{ère} valorisation à faible valeur ajoutée, liée aux secteurs des mines, agriculture, pêche et BTP
- Transfert d'activité de la société mère à une filiale
- Acquisition de Show-room ou poids important du foncier / construction
- Projets d'investissement nécessaires uniquement pour un marché public (impact sur le jeu de la concurrence)



Projets de développement 2/3

Les projets d'amorçage ou de filialisation

Les projets d'amorçage doivent appartenir aux écosystèmes retenus par l'État et portant sur des activités industrielles à forte valeur ajoutée, permettant le positionnement sur un nouveau domaine d'activité stratégique, l'intégration de la chaîne de valeur ou le développement d'un nouveau procédé pour créer un nouveau relais de croissance.

Ecosystèmes industriels ayant contractualisé avec l'État

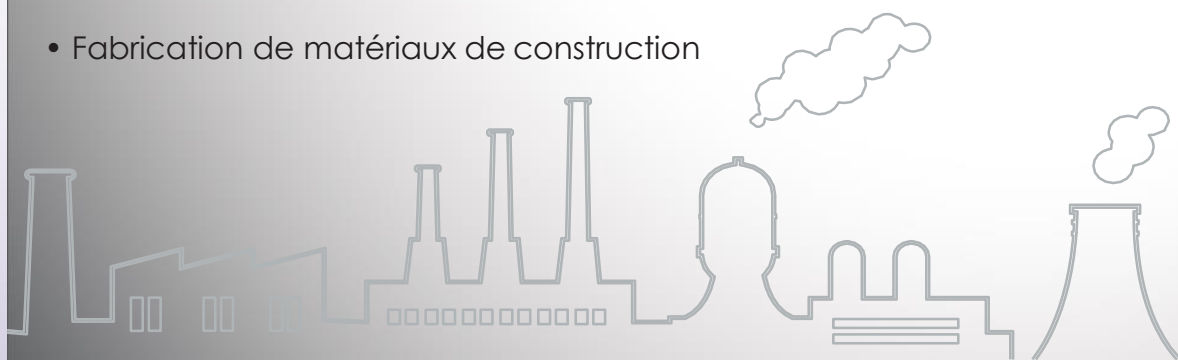
- Automobile
- Aéronautique
- Industries mécaniques, métallurgiques
- Industries électriques et électroniques
- Fabrication de matériaux de construction
- Industrie pharmaceutique
- Industrie chimie parachimie
- Textile & Habillement
- Cuir

Exemples de projets non ciblés



Exemples de projets d'amorçage ou de filialisation non ciblés

- Création dans le cadre d'une concentration, d'une restructuration, d'une reprise, d'un transfert ou d'une extension d'activité préexistante.
- Actionariat ayant une activité similaire
- Non-appartenance à des écosystèmes industriels prioritaires à valeur ajoutée



Projets de développement 3/3

Projets de fusion acquisition-absorption

Les opérations d'acquisition partielle (majoritaire) ou totale d'entreprises, notamment, dans le cadre d'opérations de fusions / acquisitions / absorptions, garantissant à l'acquéreur le contrôle de la cible et ce à travers une acquisition majoritaire aux 3/4 pour les SARL et aux 2/3 pour les SA, ou d'une acquisition à 50%+1 action ou droit de vote, accompagnée d'un pacte d'actionnaires garantissant à l'acquéreur le contrôle de la société cible.

À titre d'illustration

Les projets d'intégration verticale (amont / aval) ou d'intégration horizontale (augmentation de capacité ou acquisition de parts de marché), avec un effet en termes de nouveaux investissements et de création d'emplois.



Exemples de projets de fusion acquisition-absorption non ciblés

- Les opérations de rapprochement excluent les opérations de cession de capital entre deux sociétés appartenant à une même holding.



Opérations finançables

20 %
MAX

Terrain, Construction, bâtiment et aménagement (à hauteur de 20% maximum du programme d'investissement) liés aux investissements matériels à réaliser, objet du projet de développement.

75 %
MIN

Equipements de production et/ou investissement immatériel (acquisition de brevets, de marques et/ou acquisition d'entreprise), y compris les équipements de manutention et les frais d'approche.

5 %
MAX

Frais préliminaires et frais divers et imprévus (à hauteur de 5% maximum du programme d'investissement) plafonnés à 500 000 DH, la rubrique "Divers et imprévus" étant consacrée uniquement à du matériel d'équipement.



- En cas de dépassement des seuils maximum, la PME est tenue de présenter un argumentaire
- Des équipements de production neufs sont exigés dans le cas des projets autofinancés

Modes de financement

Recours au crédit et/ou cofinancement

- La quotité de financement de la banque et / ou de cofinancement est fixée à 60 % maximum du programme d'investissement retenu faisant l'objet du contrat de prêt.
- Le reliquat du plan de financement est pris en charge par le bénéficiaire.

Recours au(x) contrat(s) de leasing ou équivalent (lease back et crédit fournisseur)

- Pour chaque contrat de leasing ou équivalent, le bénéficiaire est tenu de payer, à travers les premiers loyer(s) majoré(s), 20% du prix d'acquisition TTC du bien objet de chaque contrat de leasing.
- Les contrats de leasing intègrent les contrats de lease-back pour les équipements importés par le bénéficiaire et, le cas échéant, les avenants correspondants.

Recours au financement participatif

- La quotité de financement de l'organisme de financement participatif est fixée à 60 % maximum du programme d'investissement retenu, objet de contrat(s) de financement participatif.
- Le reliquat du plan de financement est pris en charge par le bénéficiaire.

Recours à l'autofinancement

- Le bénéficiaire peut autofinancer 80 % ou une partie de son programme d'investissement.



- **L'entreprise peut recourir à un financement mixte (crédit bancaire, leasing, financement participatif, auto-financement et crédit fournisseur)**
- **Les projets de fusion-acquisition-absorption ne peuvent être financés qu'à travers un crédit bancaire**

Prime à l'investissement

- La prime correspond à 20 % du montant d'investissement total TTC plafonné à 10 MDH.
- L'apport en fonds propres du bénéficiaire est de 20 % au minimum du montant de l'investissement.
- La prime est calculée sur la base des plafonds des opérations finançables cités dans le présent règlement d'appel à projets :
 - Des rubriques d'investissement justifiées et retenues par l'organisme financier dans le cas d'un mode de financement externe
 - Des rubriques d'investissement justifiées pour le cas de l'autofinancement
- La prime de soutien à l'investissement de croissance dans le cas d'une fusion-acquisition-absorption, est une contribution à la valeur d'acquisition de la cible, calculée sur la base de règles de valorisation, sans dépasser les plafonds de contribution de Maroc PME®.

Les dépenses éligibles sont celles engagées, pendant l'année fiscale en cours au moment du dépôt du dossier de candidature, à travers les différents modes de financement en respectant, notamment, les conditions suivantes :

- Le programme d'investissement TTC, inscrit dans les contrats de prêts, de prise de participation ou de financement, y compris leurs avenants .
- Le (s) prix d'acquisition TTC des biens de chaque opération de leasing ou équivalent (lease back ou crédit-fournisseur) .
- Le programme d'investissement HT, inscrit dans les contrats de prêt / financement et / ou les accords de financement pour les entreprises installées dans les zones franches et les projets d'internationalisation .
- Les prix d'acquisition TTC des sociétés nationales ou étrangères dans le cadre des opérations de fusion et/ou acquisition et/ou absorption .
- Le programme d'investissement TTC, validé par le Comité Public Privé (CPP) pour le cas de l'autofinancement .

Étapes de sélection des projets

Inscription de l'entreprise via la plateforme mise à disposition par Maroc PME®

<http://candidature.marocpme.ma/soutien-investissement-croissance/>

01

Préparation du dossier de candidature

- Modèle de projet de développement et du Business Plan à fournir par Maroc PME®

02

Dépôt du dossier de candidature

- Par l'entreprise en cas d'autofinancement
- Via la banque

03

Évaluation et sélection des projets

- Évaluation par Maroc PME® avec l'appui d'un prestataire externe
- Sélection des projets par un Comité Public Privé (CPP)

04

Contractualisation entre Maroc PME® et le bénéficiaire

05

Principes généraux de l'évaluation des projets



Profil de l'entreprise

- Business Model de l'entreprise
- Performances économiques et financières
- Niveau de rentabilité
- Structure financière



Projet de développement

- Alignement du projet sur la stratégie de l'entreprise
- Niveau de valorisation et savoir faire lié au projet
- Performances économiques et financières du projet



Impacts socio-économiques

- Croissance et création de valeur
- Création d'emplois(Ratio Prime/emplois à créer)
- Balance commerciale (substitution aux importations et/ou développement des exportations)



Exemple de motifs de rejet

- Faible création de valeur ajoutée ou d'emplois
- Incohérence des prévisions avec les performances passées
- Faible niveau de rentabilité ou structure financière déséquilibrée
- Dépenses finançables par d'autres programmes de soutien de l'État
- Incohérence dans la construction du business plan
- Stratégie commerciale insuffisamment argumentée
- Activités ou projets non ciblés par le présent appel à projets

N.B: Le Comité Public Privé peut arrêter tout critère nécessaire à l'évaluation des projets.

Modalités de débloccage de la prime

► Cas d'un crédit bancaire ou d'un autofinancement

Tranche de la prime

Débloccage de la première tranche de 20 % de la prime

Débloccage de la deuxième tranche de 50 % de la prime

Débloccage du reliquat de la prime

Condition de débloccage

Réalisation du programme d'investissement à hauteur de 20 %

Réalisation du programme d'investissement à hauteur de 50 %

Réalisation du programme d'investissement à hauteur de 100 %

► Cas de financement par leasing (ou équivalent)

- Le bénéficiaire peut signer un ou plusieurs contrats de leasing couvrant un ou plusieurs éléments d'investissement.
- À la demande de la société de leasing (et lease back) ou du bénéficiaire, le débloccage de la prime d'investissement est effectué par contrat de leasing et sur la base du prix d'acquisition du bien objet du leasing.

► Cas d'un financement participatif

- Le bénéficiaire peut signer un ou plusieurs contrats de financement couvrant un ou plusieurs éléments d'investissement dans le cadre d'un plan de financement global.
- Le débloccage de la prime d'investissement fixée est effectué par contrat de financement et sur la base du prix d'acquisition TTC du bien.

► Cas de financement mixte

- Le débloccage de la prime sera opéré en fonction des conditions arrêtées dans chaque mode de financement (crédit bancaire, leasing, financement participatif, auto-financement)

► Cas du projet de fusion-acquisition

- Le débloccage de la prime sera opéré au terme de la réalisation de l'opération de fusion-acquisition. En cas de situation de non transparence fiscale et sociale de la société cible, le débloccage de la prime ne pourra se faire qu'après la régularisation de sa situation suite à l'opération de fusion / acquisition / absorption.

Appui à l'investissement

Appui au financement: 2 programmes adressés aux PME- TPE



Maroc PME
APPEL À PROJETS 2017

DONNEZ UN COUP D'ACCÉLÉRATEUR À VOTRE CROISSANCE

MAROC PME® LANCE L'ÉDITION 2017 DES PROGRAMMES DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT DE CROISSANCE

IMTIAZ
PME EN AMORÇAGE OU EN CROISSANCE
Entreprises dont le CA annuel HT < 200 MDH

ISTITMAR
TPE À FORT POTENTIEL
Entreprises dont le CA annuel HT < 10 MDH

Montant de 20% de votre investissement autorisé dans le cadre de votre plan de financement
10 MDH maximum autorisé

Montant de 30% de votre investissement autorisé dans le cadre de votre plan de financement
2 MDH maximum autorisé

Ces programmes ciblent les projets d'investissement favorisant :

- la croissance et la création de valeur ajoutée et d'emplois
- le changement d'échelle et l'émergence de nouveaux modèles d'affaires
- la transformation et/ou la valorisation industrielle,
- le renforcement de la relation avec les donneurs d'ordre,
- le développement de l'innovation répondant à des opportunités de marché

IMTIAZ et ISTITMAR Croissance soutiennent les projets d'investissement contribuant au développement du tissu entrepreneurial régional

ADHÉSION AU PROGRAMME EN 3 ÉTAPES

- 1** INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME MAROC PME
www.marocpme.ma
- 2** PRÉPARATION ET DÉPÔT DU DOSSIER DE CANDIDATURE
Modèle de projet de développement et de financement fournis par Maroc PME®
- 3** ÉVALUATION ET SÉLECTION DES PROJETS POUR CONTRACTUALISATION

Partenaires: Maroc PME, BMCE BANK, BMCI GROUPE BNP PARIBAS, CA, CIH BANK, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

L'édition 2017 prévoit trois dates de dépôt des dossiers de candidature des TPE et PME disposant **d'un projet d'investissement créateur de valeur ajoutée et d'emplois.**

Dates limites de dépôt des dossiers de candidature à Maroc PME®	Dates indicatives de publication des résultats par Maroc PME®
5 Mai 2017	6 juillet 2017
18 Septembre 2017	23 Novembre 2017
15 Décembre 2017	-

Appui à l'investissement

Offre Investissement technologie verte

Quotité de financement :

Financement à hauteur de 30% des dépenses d'investissement avec un plafond de 5 MDH pour les PME (1,5 MDH pour les TPE)

Nature des prestations couvertes :

Équipements neufs et investissements immatériels, y compris les frais d'approche et les équipements de manutention



Maroc PME®

Entrepreneuriat Croissance Compétitivité



Nous joindre

L'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise



Maroc PME®

3 Avenue Annakhil
457 Lot II Parcelle N°3
Hay Riad, Rabat



Standard 0537 57 44 00
CRE 0537 57 44 44



marocpme@anpme.ma